



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

petit commerce

Question écrite n° 25206

Texte de la question

M. Léonce Deprez attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les interventions des maires au sujet des commerces dans la ville : action parlementaire et médiatique afin de souligner l'absence des commerces de première nécessité, la mono-activité des commerces dans certains quartiers de Paris ou la dérive des baux de courte durée dans les stations touristiques. Il lui demande quelles sont les propositions de réforme du Gouvernement au sujet des baux commerciaux et si les maires ne devraient pas être associés à cette réforme puisque le commerce de détail est essentiel pour l'animation des quartiers et la satisfaction des habitants.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'un groupe de travail sur les baux commerciaux a été mis en place le 23 septembre dernier. Les textes régissant cette matière ont été élaborés en des temps de pénurie de locaux commerciaux et d'inflation monétaire. Ils apparaissent aujourd'hui décalés au regard des nouveaux besoins et enjeux du commerce. Le groupe de travail a donc pour mission de faire évoluer cette législation. L'objectif est de lever les blocages qui en résultent, tout en prenant en compte les garanties nécessaires à l'exercice du commerce de proximité. En effet, dans le cadre de la législation actuelle, des dispositions contractuelles de plus en plus nombreuses ont remis en cause l'équilibre des rapports entre les commerçants et leur propriétaire, créant un contexte juridique défavorable au commerce de première nécessité dans certains endroits. Les maires seront associés à cette réforme par le groupe de travail, qui sollicitera la contribution de l'Association des maires de France.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25206

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7232

Réponse publiée le : 3 novembre 2003, page 8501